



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**



***SUPPLEMENT N°1 AU RECUEIL
DES ACTES ADMINISTRATIFS N° 5
DU 15 MAI 2021***

Parution au 9 juin 2021

LE RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS PEUT ETRE CONSULTE A L'HOTEL DU DEPARTEMENT
52 AVENUE DE SAINT-JUST – 13256 MARSEILLE CEDEX 20
ATRIUM – BAT B – DERRIERE L'ACCUEIL CENTRAL

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE**

SOMMAIRE

**SUPPLEMENT N° 1 AU RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS N° 5 DU 15 mai 2021**

Parution au 9 juin 2021

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE LA SOLIDARITE

DIRECTION ENFANCE FAMILLE

Avis de classement de la commission d'information et de sélection d'appel à projet social réunie le
25 mai 2021.....

1



Direction enfance-famille
Service des projets, de la tarification et du contrôle des
établissements

**Avis de classement de la commission d'information et
de sélection d'appel à projet social réunie le 25 mai 2021**

Référence : Avis d'appel à projet pour la création de 300 places d'accompagnement à l'autonomie, publié au recueil des actes administratifs du Département n° 11, supplément n°2, paru le 22 décembre 2020.

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône a lancé un appel à projet pour la création de 300 places d'accompagnement à l'autonomie.

La commission, a établi, sur la base des critères définis dans l'avis d'appel à projet, le classement suivant :

Rang de classement	Porteurs de projet
1	Association d'Aide aux jeunes travailleurs
2	Apprentis d'Auteuil
3	ADAMAL
4	Hospitalité pour les femmes
5	SOLIHA
6	Association médico-sociale de Provence
7	Habitat alternatif social
8	Anef Provence
9	Association Bois fleuri
10	Association Fouque

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20210531-21_09929-AR
Date de télétransmission : 08/06/2021
Date de réception préfecture : 08/06/2021

Direction générale adjointe de la solidarité

4 quai d'Arenc - CS 70095 - 13304 Marseille Cedex 02 - Tél. 04 13 31 13 13 - <http://www.departement13.fr>

Conformément à l'article R. 313-6-2 du code de l'action sociale et des familles, la liste des projets par ordre de classement vaut avis de la commission.

L'avis de classement de la commission d'information et de sélection d'appel à projet est consultatif et constitue un acte préparatoire aux décisions d'autorisation qui seront prises par la présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône.

Le présent avis est publié au recueil des actes administratifs et sur le site Internet du Département.

Fait à Marseille, le 31 mai 2021

Le président de la commission



Jacky GERARD

